

COMMUNE D ' YEVRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 31 mars 2009

Le 31 mars 2009, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Le procès verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, en date du 17 février 2009, est approuvé à l'unanimité.

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif communal et le compte de gestion de l'exercice 2008 :

Dépenses de fonctionnement :	853 949,34 €
Recettes de fonctionnement :	1 105 800,52 €

Résultat de clôture : + 251 851,18 €

Dépenses d'investissement :	853 507,80 €
Recettes d'investissement :	853 420,14 €

Résultat de clôture : - 87,66 €

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2008 du budget de la commune,

Soit un excédent global de fonctionnement de 251 851,18 €
Soit un déficit global d'investissement de 87,66 €

Décide de les affecter de la façon suivante :

87,66 € en recettes d'investissement
251 763,52 € en recettes de fonctionnement

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle que la loi reconnaît aux agents territoriaux un droit à l'action sociale.

C'est à chaque collectivité territoriale de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à chaque agent, quelque soit son grade, sa durée de temps de travail, son ancienneté, les prestations suivantes :

- * 90 € pour les vacances d'été,
- * 90 € pour Noël.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE RECREATIVE

Le Conseil Municipal décide de rajouter un tarif pour la location de la salle récréative, pour l'année 2009 :

Location à la demi-journée (de 8 heures 30 à 13 heures 30 ou de 13 heures 30 à 19 heures) :

Hors Commune : 200 Euros
Commune : 170 Euros

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure adaptée utilisée pour le marché de transport scolaire communal, pour la période de 2009 à 2018.

Une seule offre a été adressée (CARS J.M. LECUYER).

Après analyse de cette offre, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- de retenir l'offre des CARS J.M. LECUYER,
- et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au marché.

CREATION D'UN ESPACE DEDIE A DIVERS SERVICES DE PROXIMITE ET AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL 2^{ÈME} PART

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancien logement de l'école en espace dédié à divers services de proximité et aux associations communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Préfet une subvention, au titre de la Dotation de Développement Rural 2^{ème} part.

REMBOURSEMENT EMPRUNT PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BROU – BULLOU – YEVRES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal doit reverser à la Commune le remboursement d'un emprunt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce reversement.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité de gardiennage à 300 €.

CONTRATS D'ENTRETIEN DE LA SALLE RECREATIVE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente divers contrats d'entretien :

- pour les cuisines de la salle récréative et du restaurant scolaire,
- pour le système de sécurité de la salle récréative,
- pour les hottes des cuisines de la salle récréative et du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ces contrats d'entretien,
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Les taux, adoptés à l'unanimité, pour l'exercice 2009, sont inchangés par rapport aux exercices précédents, soit :

- taxe d'habitation : 11,00
- foncier bâti : 15,10
- foncier non bâti : 37,74

EXONERATION FONCIER BÂTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer, pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles installées sur la commune au cours de l'année 2009.

Cette décision s'applique également aux reprises d'entreprises en difficulté.

EXONERATION FONCIER NON BÂTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de la taxe sur les propriétés non bâties, et pour deux années à compter de leur installation, les jeunes agriculteurs installés à compter du 1^{er} janvier 2009.

BUDGET PRIMITIF 2009 COMMUNE

Le budget primitif 2009, adopté à l'unanimité, s'équilibre, en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 263 114 €, et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 882 626 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE MAISON TRAMBLAY

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2008 du budget annexe Maison Trambly :

Dépenses de fonctionnement : 1 669,58 €
Recettes de fonctionnement : 00,00 €

Résultat de clôture : - 1 669,58 €

Dépenses d'investissement : 68 038,79 €
Recettes d'investissement : 00,00 €

Résultat de clôture : - 68 038,79 €

BUDGET PRIMITIF 2009 BUDGET ANNEXE MAISON TRAMBLAY

Le budget primitif 2009 du budget annexe Maison Trambly, adopté à l'unanimité, s'équilibre, en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 766 €, et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 416 019 €.

LOTISSEMENT LA CROIX DU BUT : PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains du lotissement « La Croix du But ».

Considérant le calcul effectué par la SAEDEL, aménageur du lotissement « La Croix du But »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente des terrains de lotissement « La Croix du But » à 62 €/ m².

MISSIONS FACULTATIVES DU PÔLE EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION

Considérant que la commune peut être confrontée à court, moyen ou long terme, à une situation soit de remplacement d'un agent indisponible ou de recrutement et qu'en conséquence, les solutions proposées par le Centre de Gestion vont dans le sens de la continuité du service public,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'adhésion à ces missions facultatives du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer aux missions facultatives payantes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dénommées « service d'accompagnement » et « aide au recrutement », s'inscrivant dans le cadre de l'une de ses procédures,
- prend acte que cette adhésion n'engendre aucune cotisation annuelle pour la collectivité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention du collège SAINTE-CECILE, de Châteaudun. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération du Conseil Municipal de CHAPELLE-ROYALE, concernant une demande d'ouverture de classes à CHAPELLE-ROYALE.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Brou.
- Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les dates à retenir :
 - banquet des anciens le 26 avril, à 12 heures.
 - promenade pour découvrir la nature (fleurs, oiseaux,...) le 26 avril, à 10 heures, organisée par Mr et Mme JUBAULT.
- Monsieur DUMAND fait part des problèmes posés par l'accès des véhicules des entreprises, au cimetière, par la Rue du Quartier Fleuri. Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait auprès des responsables de ces entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35